



CE Réseau IdF



Compte-rendu de la réunion du 22/09/2016

Les infos pour les Cheminots

- ICF habitat arrête les prélèvements sur salaire concernant les loyers des Cheminots, plus d'informations sur le site www.icfhabitat.fr avec mise en place de caution, ce qui peut poser problème aux agents puisque cela implique le paiement d'un double loyer. L'entreprise affirme qu'un échelonnement est possible en contactant le gestionnaire clientèle en agence.
- La dette du ferroviaire d'un montant d'environ 44 milliards d'euros ne sera pas reprise par l'Etat contrairement à ce qui avait été annoncé lors des négociations. Cela est en totale contradiction avec la loi d'août 2014 pourtant écrite et votée par le gouvernement actuel. Les engagements rappelés par écrits en juin 2016 ne sont pas respectés. Cette décision viole également les lois européennes qui imposent un épurement du traitement de la dette avec la libéralisation du transport ferroviaire. A contrario, le gouvernement participe pourtant au financement des investissements des autoroutes à hauteur d'un milliard d'euros sur fonds publics alors que les autoroutes sont exploitées par des entreprises privées en excellente santé financière, ce qui est aussi une violation des lois européennes qui interdisent le financement direct des entreprises privées par les Etats.
- Une annonce du gouvernement impacte directement notre entreprise : La commission du développement durable de l'Assemblée Nationale a décidé d'imposer à SNCF Réseau de participer au financement de la future ligne CDG Express en violation avec la règle d'or inscrite dans la loi portant sur la réforme du ferroviaire (interdiction à SNCF Réseau de s'endetter tant que sa dette ne sera pas épurée). Cette décision ne manquera pas de faire jurisprudence pour les futurs projets de lignes nouvelles.
- L'entreprise crée une filiale commune à SNCF Réseau et le gestionnaire d'infrastructure espagnol ADIF visant à reprendre l'exploitation et la maintenance de la ligne Perpignan - Figueras. Cette ligne construite sous le régime Partenariat Public Privé était exploitée par TP Ferro qui se retrouve en liquidation en raison d'un nombre de trains insuffisants pour amortir la dette qui a servi à construire cette ligne. Le dossier présenté cherche à nous rassurer en nous promettant que l'équilibre financier de cette future filiale sera assurée par les péages des 14 trains quotidiens. Les Etats se sont engagés à compenser les éventuelles pertes d'exploitation « à l'euro prêt ». Quel crédit apporter à cette nouvelle promesse ?

La Délégation UNSA Ferroviaire

Johny HUTINET (johny.hutinet@sncf.fr); Philippe GARCIA (philippegarcia.unsa@gmail.com)
Philippe BLETSCH (ur.paris-nord@unsa-ferroviaire.org); Christophe THETIER (icarounet@free.fr);
Thierry STEUNOU (titste@gmail.com); Christian PRETAT (pretat.c@unsa-ferroviaire.org);
Pascal BOUZID (pascal.bouzid@sncf.fr)



CE Réseau IdF



Compte-rendu de la réunion du 22/09/2016

Quoi de neuf du côté de Réseau Idf

- Les agents du périmètre Réseau IdF pourront enfin accéder aux locaux du CE à partir de fin septembre / début octobre.
- Pas d'Evénements de Sécurité Remarquables mais quelques incidents Sécurité (déraillement d'un train lors d'une manœuvre suite à oubli de cale anti dérive, tallonnages, erreur d'intervention sur la ZEP 121 au lieu de la ZEP 127, expédition sans ordre de 2 trains sur un PN en raté d'ouverture, résultat de l'audit ASNO en légère progression mais qui reste néanmoins à « presque moyen » sur l'Infrapôle PE, ...).
- Situation de l'emploi DG Idf à Fin Août 2016 par établissement :

SITUATION DE L'EMPLOI DG IDF A FIN AOUT 2016 PAR ETABLISSEMENT :

ETABLISSEMENTS	ED au 31/08/16	RECRUTEMENTS (en cumulé)					CESSATIONS (en cumulé)										MOBILITÉS (en cumulé)			
		Nb Recrutement CDI	Nb Recrutement CP	Dont TH	Au titre du CPA	Dont TP	DECES	DEMISSION	DEM. Dont - d'1 an	DEPART VOLONTAIRE	FIN CTR PERIODE ESSAI	LICENC	U/C Dont - d'1 an	REFORME	RETRAITE	RUPT. CONVENT	TOTAL CESSATIONS	Dont Cessations CDI	Arrivées	Départs
112995-INFRALOG TRAVAUX ILE DE FRANCE	919,2	5	11				2			1	3	2			6		12	1	41	11
151803-INFRAPOLE DE PARIS EST	726,9	5	19				1	1						14		16		22	10	
190-DIRECTION GENERALE ILE DE FRANCE	1 188,3	3	16				1	8	2	1				22		32	4	150	62	
251207-INFRAPOLE PARIS NORD	1 393,2	6	42				6	3	2		3	2	1	27		40	2	25	19	
351106-INFRAPOLE PSL	1 019,8	3	16					6		3				13		22	1	19	12	
352104-INFRALOG PARIS ATLANTIQUE	403,3	3	2				1	1			1			12	2	17	3	12	64	
352203-INFRAPOLE OUEST PARISIEN	637,3	3	11				1	2		2			1	10		16	3	8	6	
451302-INFRAPOLE PARIS RIVE-GAUCHE	856,0	1	7				2	4			2	1	1	16		25	9	55	19	
475269-EIC PARIS EST	581,6	9	30					3	3	1		2	2	8		14	1	10	40	
475293-EIC PARIS NORD	726,2	19	42					4	4			2	1	12		19	3	12	49	
475319-EIC PARIS ST LAZARE	664,4	5	32		2	2	1	5	2	1			1	10		18		5	29	
475335-EIC PARIS RIVE GAUCHE	797,9	8	38		7	1		3			4	4		9	1	17	1	9	34	
475400-EIC PARIS SUD EST	635,6	5	30					2	2		2	1		13		17	3	15	26	
551200-INFRAPOLE PARIS SUD EST	1 393,7	5	12				2	6	1					31	1	43	4	15	20	
TOTAL GENERAL	11 943,4	80	308	-	9	3	15	50	16	1	8	22	13	5	203	4	308	35	398	401

* les mouvements de personnel entre l'infralog Nord Parisien et l'infrapôle Paris Nord ont été "isolés" dans le tableau ci-dessus.

La Délégation UNSA Ferroviaire

Johny HUTINET (johny.hutinet@sncf.fr); Philippe GARCIA (philippegarcia.unsa@gmail.com)
 Philippe BLETSCH (ur.paris-nord@unsa-ferroviaire.org); Christophe THETIER (icarounet@free.fr);
 Thierry STEUNOU (titste@gmail.com); Christian PRETAT (pretat.c@unsa-ferroviaire.org);
 Pascal BOUZID (pascal.bouzid@sncf.fr)



CE Réseau IdF



Compte-rendu de la réunion du 22/09/2016

Consultation sur le projet de mise en service du PCD de St Denis – impact du projet CCR PARM sur l’EIC Paris Nord (Phases A et B) :

Dossier présenté par E. GIAMMUSSO (Chef de projet CCR - EIC PN) et F. BARBIER (DC IDF Pôle Projet)
La Direction nous présente le dossier en consultation pour la mise en service du PCD de St-Denis avec un impact sur le personnel des postes d’Aulnay, Roissy, Mitry, et Poste 8 lié au déploiement de la CCR.

Ce dossier a déjà été traité dans les instances locales.

Le CHSCT avait fait remarquer à l’unanimité que la création du Poste d’Agent Circulation Secteur 6 BA (périmètre Poste 8 jusqu’à Aulnay inclus) entrainera une charge de travail extrêmement importante pour cet AC.

Il avait été demandé qu’un agent (« poseur ») soit prévu pour régler ce problème. Cette situation se posera aussi pour les autres AC au regard de la fatigue visuelle possible sur des postes comportant en moyenne une dizaine d’écrans informatiques. La réponse de l’Entreprise est que le DET appliquera le code du travail.



La Délégation UNSA Ferroviaire

Johny HUTINET (johny.hutinet@sncf.fr); Philippe GARCIA (philippegarcia.unsa@gmail.com)
Philippe BLETSCH (ur.paris-nord@unsa-ferroviaire.org); Christophe THETIER (icarounet@free.fr);
Thierry STEUNOU (titste@gmail.com); Christian PRETAT (pretat.c@unsa-ferroviaire.org);
Pascal BOUZID (pascal.bouzid@sncf.fr)



CE Réseau IdF



Compte-rendu de la réunion du 22/09/2016

L'UNSA-Ferroviaire est intervenue en séance pour défendre l'intérêt du poste du "poseur".

En pratique, il convient d'analyser et d'appliquer les règles de l'INRS :

Pour la prévention de la fatigue visuelle, il convient d'agir notamment sur l'organisation du travail, l'affichage à l'écran et l'implantation des postes. Travailler toute la journée sur un écran n'est pas recommandé. Si cela s'avère impossible, il est alors impératif de respecter un régime de pauses qui doit être fonction de l'intensité du travail.

En pratique : Aménager une pause d'au moins 5 minutes toutes les heures si la tâche est intensive ou bien d'un quart d'heure toutes les 2 heures si la tâche l'est moins. Il faut bouger pendant les pauses.

Attention, les temps d'attente de réponses qui imposent la surveillance de l'écran ne sont pas des temps de pauses !

L'UNSA-Ferroviaire fait remarquer que le Président du CE RESEAU IDF Mr BENSE était présent à la Convention Sécurité du 05 et 06 juillet à Reims. Il a donc bien entendu les propos de nos hauts dirigeants à savoir que la Santé Sécurité au Travail se place au même niveau que la Sécurité des circulations. Pour l'UNSA-Ferroviaire, les belles promesses d'intention ne sont rien si elles ne sont pas suivies d'actions de prévention sur le terrain.

Pour se défendre, la Direction souligne qu'elle s'est inspirée des autres CCR en place.

Dans ce cas, l'UNSA-Ferroviaire a souligné qu'il fallait appliquer les mesures prises ailleurs pour soulager la tâche de l'AC du Poste de PARM.

Par exemple : à partir du 2 octobre 2016, il est prévu à la CCR de Dijon 3 régimes de travail liés à l'arrivée de l'IHM3. Il s'agit de la création d' « assistants opérateurs » avec un poste en journée, 2 en 2x8h et 1 en 3x8h. La Direction répond qu'il est prévu des Groupes Pluridisciplinaires avec un médecin, un COSEC, des membres CHSCT pour réfléchir sur le sujet de la fatigue visuelle.

Concernant les entretiens exploratoires des 46 agents impactés par la mise en place de cette CCR, il ressort qu'il n'y aura plus que 8 Attachés TS injectés au lieu des 12 prévus initialement sur les 24 postes à pourvoir. En effet, quatre agents se sont positionnés pour intégrer le poste CCR. A noter qu'un risque sécurité est possible du fait du manque d'expérience des Attachés TS.

Consultation des membres du CE: Abstentions: 3, Contre: 12

Analyse finale :

L'UNSA-Ferroviaire est consciente qu'une modernisation des vieux postes d'aiguillage s'avère nécessaire. En effet, il existe encore certains postes qui n'ont ni équipement sanitaire réglementaire (vestiaires et toilettes séparés du lieu de travail et distincts pour les hommes et les femmes), ni climatisation. L'ajout incessant d'écrans et d'outils informatique est aussi réalisé sans réels soucis de confort et d'ergonomie pour les opérateurs. Malheureusement, l'Entreprise profite de la mise en place des nouvelles CCR pour faire de la productivité en réduisant les effectifs. Notre Organisation s'est donc abstenue sur ce dossier car la Direction n'a pas manifesté de bonne volonté concernant la mise en place du poste de « poseur ».

La Délégation UNSA Ferroviaire

Johny HUTINET (johny.hutinet@sncf.fr); Philippe GARCIA (philippegarcia.unsa@gmail.com)
Philippe BLETSCH (ur.paris-nord@unsa-ferroviaire.org); Christophe THETIER (icarounet@free.fr);
Thierry STEUNOU (titste@gmail.com); Christian PRETAT (pretat.c@unsa-ferroviaire.org);
Pascal BOUZID (pascal.bouzid@sncf.fr)



CE Réseau IdF



Compte-rendu de la réunion du 22/09/2016

Suite Rapide en Zone Dense

Dossier présenté par M. ETCHEGARAY (Directeur Projets Franciliens).

La Suite Rapide est un train usine d'une longueur de 1500m qui permet de remplacer le ballast ancien, renouveler les traverses usagées et renouveler le rail.

La Suite Rapide en zone dense sera la 4ème suite sur le RFN. Elle pourra remplacer environ 500m de voie par nuit et est prévue de travailler 45 semaines par an. Avec cette technologie, il est possible de restituer les voies à 80 km/h. L'entreprise ETF qui a commandé à MATISA ce train usine compte rentabiliser son investissement (de 100 à 120M€) en 7 ans ! La fabrication n'étant pas terminée, son agrément sur le réseau français n'est pas encore validée, la 1ère utilisation ne se fera pas avant avril 2017. Elle sera d'abord testée sur Voie de Service puis le 1^{er} chantier se fera sur la Grande Ceinture. 12 agents SNCF en phase chantier et environ 250 personnes d'entreprises privées seront affectées sur les différents chantiers. Le projet implique la création d'une première base arrière située sur le triage de Chelles/Vaires actuellement en cours de construction.



L'UNSA-Ferroviaire sera vigilante sur les conditions de travail des agents affectés sur ces chantiers et si toutes les conditions de sécurité du personnel sont respectées.

La Délégation UNSA Ferroviaire

Johny HUTINET (johny.hutinet@sncf.fr); Philippe GARCIA (philippegarcia.unsa@gmail.com)
Philippe BLETSCH (ur.paris-nord@unsa-ferroviaire.org); Christophe THETIER (icarounet@free.fr);
Thierry STEUNOU (titste@gmail.com); Christian PRETAT (pretat.c@unsa-ferroviaire.org);
Pascal BOUZID (pascal.bouzid@sncf.fr)



CE Réseau IdF



Compte-rendu de la réunion du 22/09/2016

Nomination d'un médecin du travail

L'entreprise était représentée par le docteur Lechat-Le Magoarou (médecin du travail référent). Les membres du CE Réseau IdF étaient appelés à voter pour la nomination d'un nouveau médecin de travail sur le centre médical régional de Paris Montparnasse (Paris-Rive gauche). Il s'avère que ce nouveau médecin, le docteur Victor Wang, aura la charge du suivi médical de 1793 agents en remplacement du docteur Lydie Chevillard (démissionnaire) qui assurait la surveillance médicale de 1596 agents.

Consultation des membres du CE: Pour à l'unanimité.

La délégation UNSA-Ferroviaire estime que le nombre de personnes suivies par un médecin est trop élevé. Cela peut sans doute expliquer leurs démissions et leurs absences aux réunions du CHSCT.

Notre délégation demande un point sur l'état d'avancement concernant la recherche du deuxième médecin.

La Direction nous affirme de la difficulté à rendre attractif un poste de médecin de travail à la SNCF.

Doit-on y voir une volonté de l'Entreprise de se désintéresser de la médecine du travail ?

Bilan Social 2015

L'Entreprise nous indique qu'il n'y a pas d'obligation légale de nous fournir le bilan social 2015 puisque l'EPIC Réseau a été créé au 1er janvier 2016. Néanmoins, des documents reprenant le bilan social de l'ensemble du périmètre réseau ont été remis aux membres du CE Réseau IdF.

Consultation des membres du CE: Ne participent pas au vote: 11 , Contre: 1, Abstentions: 3

Les éléments fournis dans le document, même s'ils ne manquent pas d'intérêts, ne concernent pas uniquement notre périmètre et ne permettent donc pas une analyse fiable .

Notre délégation interpelle la Direction sur 2 points:

- La rémunération des Cadres Supérieurs n'apparaît pas sur le document.*
- Comment anticiper le remplacement des agents de 55 ans et plus vu le contexte actuel sur la réforme des retraites ?*

Au vu des éléments de non réponses à nos interrogations , la délégation UNSA s'abstiendra sur ce vote.

Evolution de l'emploi et des qualifications. Rapport 2015

L'Entreprise remet aux membres CE le rapport 2015 en apportant quelques éléments supplémentaires (les causes principales de démissions sont le travail de nuit et week-end) mais reconnaît le manque d'informations concernant les travailleurs en situation de handicap.

Consultation des membres du CE: Abstentions: 3, Contre:12

La Direction Réseau IdF nous communique les éléments par métiers et non par Etablissements ce qui occasionne une analyse incomplète de ce document et ne permet pas de déceler sur quels Etablissements il subsiste des problèmes, que ce soit sur le recrutement, le remplacement des postes, les démissions et les licenciements. Concernant l'alternance, notre délégation déplore que tous les alternants ne soient pas en objectifs pilotés (bénéficiant d'une promesse d'embauche) et interroge l'entreprise sur l'accès aux postes d'Agents Circulations pour les personnes à mobilité réduite dans les CCR aux normes PMR.

La Délégation UNSA Ferroviaire

Johny HUTINET (johny.hutinet@sncf.fr); Philippe GARCIA (philippegarcia.unsa@gmail.com)
Philippe BLETSCH (ur.paris-nord@unsa-ferroviaire.org); Christophe THETIER (icarounet@free.fr);
Thierry STEUNOU (titste@gmail.com); Christian PRETAT (pretat.c@unsa-ferroviaire.org);
Pascal BOUZID (pascal.bouzid@sncf.fr)



CE Réseau IdF



Compte-rendu de la réunion du 22/09/2016

Politique de Développement Durable SNCF Réseau IdF

Présenté par J. Faussurier (Directeur Accès Réseau IDF)

Ce projet permettrait de disposer d'une ingénierie réglementaire de haut niveau nécessaire pour la direction générale IDF de SNCF Réseau pour répondre à 3 enjeux:

- Sécuriser les projets d'investissement sur les procédures réglementaires.

Un projet, en cours, de mise en place d'écrans antibruit sur le secteur Bondy/Noisy pour un montant de 16M€, 10 ans d'études et 2 ans de travaux. Ce financement se fait à hauteur de 25% Etat, 25% Région, 25% , Collectivités et 25% SNCF Réseau.

- Intégrer la réglementation environnementale dans la maintenance et l'exploitation du réseau.

L'Entreprise reconnaît qu'elle doit améliorer sa politique d'entretien de la végétation sur les talus ferroviaires en progressant néanmoins sur 2 points: préserver la ressource en eau en respectant l'usage des phytosanitaires (pesticides, herbicides,..) et en contribuant en partenariat avec les acteurs franciliens à la préservation de la biodiversité.

- Coordonner l'engagement en matière de RSE en Ile-de-France.

L'Entreprise veut favoriser l'accès des PME aux marchés en se fixant 2 priorités: atteindre l'objectif des 7% d'heures d'insertion dans les marchés de travaux du projet Eole et de participer aux actions de la Fondation SNCF.

Remarques de la Délégation UNSA-Ferroviaire:

Sur les projets d'investissements, la délégation UNSA-Ferroviaire déplore l'absence de financement par les promoteurs immobiliers sur le projet d'écrans antibruit et l'a fait remarquer à la Direction qui approuve. Notre délégation reconnaît que la politique de Développement Durable doit avoir une place importante et regrette que l'Entreprise n'applique que trop tardivement:

- *la DIRECTIVE 2011/92/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.*
- *La stratégie nationale pour la diversité **biologique** avec comme objectif principal de stopper la perte de la biodiversité. Stratégie adoptée en France en 2004 et consolidée en 2011.*
- *L'utilisation de produits ne contenant pas de sulfate de cuivre qui ne contribuent pas au respect de l'environnement.*

Concernant le traitement de la végétation, la délégation UNSA-Ferroviaire remarque la volonté de la Direction à supprimer cette charge de travail qui incombait aux cheminots au profit d'association de réinsertion professionnelle.

L'UNSA-Ferroviaire restera vigilante sur ces sujets sensibles et n'hésitera pas à intervenir dans les différentes instances pour s'assurer que l'Entreprise tienne ses engagements sur le respect de l'environnement.

La Délégation UNSA Ferroviaire

Johny HUTINET (johny.hutinet@sncf.fr); Philippe GARCIA (philippegarcia.unsa@gmail.com)
Philippe BLETSCH (ur.paris-nord@unsa-ferroviaire.org); Christophe THETIER (icarounet@free.fr);
Thierry STEUNOU (titste@gmail.com); Christian PRETAT (pretat.c@unsa-ferroviaire.org);
Pascal BOUZID (pascal.bouzid@sncf.fr)